

Postulat visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner.

Chaque fin d'année civile, le Conseil communal est amené à examiner, puis à accepter - ou refuser - le projet du budget de l'année à venir établi par la Municipalité. L'on dit que c'est l'acte politique par excellence. Si le budget est excédentaire, l'on s'en félicite et le Conseil vote ledit budget sans trop de discussions. Si le budget est déficitaire – ce qui est précisément le cas pour le budget 2017 - , les choses se compliquent, les tensions montent, le climat devient inclément, les accusations fusent, certains groupes fourbissent leurs armes pour dire leur mécontentement , réclamer des économies, exiger des coupes linéaires, voire refuser le budget. D'autres, au contraire, soutiennent la majorité en place, expliquent que la situation conjoncturelle est responsable du déficit, que l'on ne sait où faire des économies, que les charges sont incompressibles et les recettes impossibles à trouver. Que faut-il faire devant ces positions polarisées ? Laisser la majorité accepter l'inacceptable aux yeux de la minorité ? Pourquoi ne pas faire une proposition constructive, comme le suggère le groupe PLR ? Notre Ministre des Finances Mme Florence Germond réclame des propositions d'économies. Voilà une proposition qui pourrait, le cas échéant, déboucher sur des économies.

L'on dit souvent que Lausanne en fait beaucoup, que Lausanne en fait trop, notamment dans les domaines culturel et social au sens large. L'on dit aussi que les communes environnantes devraient participer à certaines actions menées par la capitale vaudoise. D'autres estiment au contraire que Lausanne n'en fait pas assez ou qu'elle est condamnée à se substituer à d'autres institutions qui n'en font ou feraient pas assez. En résumé, l'on dit beaucoup de choses. Sont-elles fondées ? Je pense que le moment est enfin venu de mettre un terme à toutes ces assertions contradictoires en essayant de démêler cet écheveau et d'en tirer un fil d'Ariane qui nous permettra peut-être de sortir de ce labyrinthe d'affirmations mais surtout de trouver des pistes conduisant à des économies.

Pour répondre à cette question de manière complète et objective, il faut faire l'inventaire des missions , qu'elles aient un fondement légal ou non. Cela permettra de réfléchir sans a priori ni acrimonie à la situation et de trouver, le cas échéant, des économies sans que cela ne péjore « l'intégration harmonieuse de chacun au corps social » , comme le stipule l'article 6 al. 1, lit. b de la Constitution cantonale vaudoise du 14 avril 2003.

Je demande le renvoi de ce postulat à une Commission.

Thérèse de Meuron

Pour le Groupe PLR,
Thérèse de Meuron

Le 3 janvier 2017